

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 10 MAI 2023**

**Compte-rendu affiché le : 11 mai 2023**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2023**

**N° 23-05-05**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**OBJET :**

**Décisions du Maire –  
Information au Conseil  
Municipal**

**Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE**

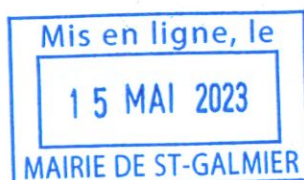
**Membres présents à la séance :**

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Céline BENNICI – Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE - Romain MONTELMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Solange MORERE à Gérard ALLANCHE - Suzanne BOICHON à Daniel DUCROS - Françoise PION à Jacques DECHANDON

**Membre absent : Lydie THOLLOT - André HUBERT.**



Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

1 5 MAI 2023

Mairie de Saint-Galmier



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

## DECISIONS DU MAIRE – INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n°2023-35 – SMACL - Avenant n°3 - Révision cotisation 2022 du contrat Responsabilité civile : 2 204,69 € HT.
- Décision n°2023-36 – ALPES CONTROLES – Contrat de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) pour la réhabilitation du Cloître Tranche n°3 – pour un montant de 1 810,00 € HT soit 2 172,00 € TTC.
- Décision n°2023-37 – Reprise du véhicule RENAULT Pt benne Coffre FP-761-JY pour un montant de 4 000 € par la SAS MARTENAT AUVERGNE.
- Décision n°2023-38 – BUREAU VERITAS – Contrat de vérification périodique de 4 appareils (2 chariots à portée variable ; 1 chariot élévateur ; 1 engin kubota) pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC.
- Décision n°2023-39 – Convention SIMA Coise – Entretien des sentiers de randonnées – Année 2023.
- Décision n°2023-40 – Contrat de cession d'un spectacle vivant au titre de UNCLE BARD & THE DIRTY BASTARDS avec la société ENRAGE CORPORATION dans le cadre de l'évènement de la course de caisse à savon à l'Esplanade du Parc municipal en date du samedi 13 mai 2023 pour un montant de 2 700,00 € HT soit 2 848,50 € TTC.
- Décision n°2023-41 – Convention d'objectifs IDCLUB avec la ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis, le comité départemental de la Loire et le Tennis club de Saint-Galmier dans le but de construire et planifier le projet éducatif et sportif du club, conclue jusqu'au 31 aout 2025.
- Décision n°2023-42 – Marché public de mission de diagnostic sanitaire patrimonial de l'Eglise de Saint-Galmier attribué à la société Architecture et Héritage SAS en groupement avec la société Asselin Economistes SARL en date du 06 mars 2023 pour un montant total de 17 950,00 € HT soit 21 540,00 € TTC.
- Décision n°2023-43 – ATELIER CERAMIQUES ET CIE – Convention de mise à disposition gratuite d'une salle d'exposition, située Place Vieille Grenette, le week-end du 3 et 4 juin 2023.
- Décision n°2023-44 – LA FERME AUX TROIS GRANGES – Contrat de réservation d'une visite pour le relais petite enfance de Saint-Galmier en date du 20 juillet 2023 pour un forfait d'une demi-journée pour un montant de 234 €.
- Décision n°2023-45 – LE FROID FOREZIEN – Avenant n° 1 au contrat de maintenance des installations de refroidisseurs liquide, des installations de climatisation, des installations de centrale de traitement d'air – Ajout de climatiseur à la Police Municipale et au Pôle Petite Enfance pour un nouveau Montant annuel de 14 097,96 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 11 mai 2023.

Accusé de réception  
de la Sous-Préfecture  
Reçu en date du

15 MAI 2023

Mairie de Saint-Galmier

LE MAIRE  
Philippe DENIS



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Gérard ALLANCHE